



Canton de Berne au XVIIIe.  
Principaux lieux d'origine  
des Mennonites français  
et localisation des villages d'origine  
des familles  
Amstutz et Mosiman.

▫ Hans Ulrich Amstutz est né vers 1696. Il a un frère cadet, Christ, né en 1697.

Avant de venir s'installer sur les terres du prince de Wurtemberg, seigneur de Montbéliard, les deux frères Amstutz étaient maîtres-charbonniers au Behring et à Rothenbrandt. L'édit de Louis XIV les oblige à partir avec leur famille.

Tous deux ont épousé deux sœurs Mosiman, Eva et Verena. Les ont-ils rencontrées avant de quitter l'Alsace ou après leur arrivée à Montbéliard\* ?

▫ Les familles de Ulrich Amtutz et de Eva Mosiman, comme celles de leur gendre, Neracher, et de leur belle-fille, Houter, sont originaires du canton de Berne. Les racines des Amstutz (Amstoutz, Am Stoutz) se trouvent à Sigriswil, au sud-est de Thun, sur la route d'Interlaken. Leur fuite les conduit d'abord dans la vallée de Massevaux et se poursuit – sous la contrainte ? – jusqu'aux terres plus accueillantes du prince de Montbéliard, qui les reçoit sur ses fermes de Grange-la-Dame (ou Grange-Madame) et d'Etupe à partir de 1743.

Les Mosiman (Mosimann, Mozimann, Mazimann, Moseman, Moesselmann, Musselmann, voir Mosima...) viennent directement de Sümiswald, au Nord-est de Berne, pas très loin de la frontière de ce canton avec celui de Lucerne.

▫ Les premiers Mosiman mentionnés, en 1709, dans les archives du pays de Montbéliard sont installés en famille à Clémont. On les retrouve plus tard à Grange-la-Dame, Belverne et Etupes. Leur date d'arrivée semble correspondre à la dernière vague de persécution dans le canton de Berne.

Le premier cité est Michel Mosiman. Ce Michel est manifestement un patriarche, en tout cas un "Ancien"<sup>\*\*</sup> de sa communauté. Son épouse est Anne Judith Schoutty.

Il succombe à la peste avant 1723<sup>\*\*\*</sup>.

S'agit-il d'un parent d'Eva et de Verena Mosimann, leur père ? leur frère ? leur cousin ? ou simplement un homonyme ? <sup>\*\*\*\*</sup>

D'autres membres de la famille Mosiman habitent dans le Pays de Montbéliard et leur sont vraisemblablement apparentés. En 1723, dans un décompte des anabaptistes du comté, on retrouve cité, au Guet d'Aiguillon, parmi les membres de la 6e famille dénombrée à cet endroit, deux anabaptistes : Christine Mosima, 38 ans et Elisabeth Mosima, servante, 32 ans. Le patronyme de Mosimann (et ses variantes orthographiques : avec 1 ou 2 "s", 1 ou 2 "n" à la fin, ...) réapparaît plusieurs fois dans une liste de 1759. Il s'agit d'abord de nouveau d'une Elisabeth Mosimann, probablement la même, ouvrière, native de la paroisse de Sümiswald, dans le canton de Berne, habitant alors "au grand cerf" (et dite résidente au "païs" depuis 50 ans). Les autres sont Marguerite Mosimann et sa sœur (son prénom n'est pas noté). Elles sont nées au pays, et habitent rue Derrière-dessous à Montbéliard avec leur mère Anne Zingt, originaire de Sümiswald, leur oncle Peter Kläuer, ainsi que Hans Schadt, mari de celle dont on ignore le nom.

\* Parmi les Bernois frappés d'exil en 1690-1691, on rencontre le nom de Mosiman. Certains s'installent en Alsace. D'autres Mosiman ne quittent le canton de Berne qu'au moment de la seconde vague de mesures d'expulsion de 1708 et trouvent refuge sur les terres de Montbéliard.

\*\* Il n'y a pas de hiérarchie parmi les frères, pas de pasteur, au sens strict du terme, mais des Anciens, c'est-à-dire des hommes reconnus par la communauté elle-même, dans le sens de l'épître de Saint Paul à Tite, chapitre 1, versets 5 à 9. Voir p 3.

\*\*\* Il ne figure pas dans la liste des Anabaptistes du comté de Montbéliard dressée en 1723.

Il a encore aujourd'hui une descendance dans la région de Mulhouse, mais faute de documents, l'établissement des filiations mennonites est difficile pour cette période. Au XVIIIe on relève surtout des femmes portant ce nom autour de Montbéliard. Eva et Verena descendraient-elles d'une autre branche restée en Alsace ? En effet le nom de Mosiman apparaît déjà au milieu de ceux des exilés de la première vague, celle qui quitte le canton de Berne en 1671.

\*\*\*\* Pour en savoir plus sur les tribulations de Michel Mosiman, Anabaptiste réfugié sur les terres de Montbéliard, et parent probable d'Eva Mosiman, voir page 4.

## Pour en savoir plus sur les tribulations de Michel Mosiman

✶ Michel Mosimann prend en bail avec Ysach (Isaac) Kaufman en avril 1709 la ferme de Clémont, composé d'un hameau de trois maisons, près de Montécheroux, au sud de Pont-de-Roide. La location comprend aussi un petit troupeau de 41 vaches "*rouges*", 8 boeufs, 1 taureau, 45 chèvres, 8 cochons et 12 poules et "*tous les ustensiles de cultures*". Le prix de l'amodiation (location) est de 700 francs/ans. Michel et Ysach sont les signataires en tant que chefs de familles et responsables du groupe. Peut-être en sont-ils les "*Anciens*" ?

Les nouveaux fermiers, Isach et Michel et sept autres familles installées avec eux, sont parmi les premiers mennonites à s'installer dans le "*païs*"\*, mais cette expérience commence mal.

D'abord les "*Frères suisses*" ne sont pas toujours bien vus des autochtones auxquels ils se mêlent peu, ne fréquentent pas les mêmes lieux de cultes et ne parlent pas la même langue (ils ont conservé l'usage de leur dialecte bernois). De plus les propriétés qu'ils prennent en fermage sont souvent constituées de terres que le duc de Wurtemberg, Léopold Eberhardt a achetées ou accaparées dans des conditions pas toujours très claires. Les fermiers étrangers qui les acceptent empêchent donc les paysans sans terre\*\* de trouver à s'installer à bon compte. Les anabaptistes sont parfois perçus comme des intrus et des complices du duc.

En plus, ils se trouvent mêler à un contentieux international. Cette ferme de Clémont est située dans la seigneurie du même nom qui fait partie des "*Quatre Terres*", possession des Wurtemberg dans le Comté de Bourgogne (Franche-Comté) devenu territoire français. Ces seigneuries font l'objet de contestations entre le duc et le roi de France et tout peut être prétexte à chicane.

Voici nos fermiers qui relèvent donc aussi des lois françaises, et depuis 1685, la seule église officielle dans le royaume de France est catholique. C'est le prétexte que saisit Jacques Bassaud, seigneur d'Anteuil\*\*\*, lieutenant-général du baillage de Baume, qui ordonne aux fermiers de Clémont de déguerpir en 1710. Sûrs de leur bon droit, les "*Frères*" s'accrochent à leur ferme.

Peut-être ne comprennent-ils pas les subtilités administratives qui font que, bien qu'amodiataires du prince, ils se retrouvent ici sur des terres dépendant administrativement de la France catholique et intransigeante en matière de religion. La justice française les condamne à l'expulsion et à payer les frais du procès intenté contre eux par le lieutenant-général. Et pour être sûr qu'ils payent, le greffier chargé de faire exécuter la sentence fait saisir 3 boeufs, ("*deux sur poil noir et un sur poil rouge*" précise l'acte) ainsi que 10 vaches, malgré l'opposition farouche des fermiers. En effet, le bétail n'est pas à eux, il fait partie de la location... Mais l'affaire est autant montée contre eux que contre le prince de Montbéliard. Ce dernier cède et le contrat est donc rompu. Les familles quittent les lieux avant la fin de l'année 1711 pour essayer de se caser ailleurs, à l'intérieur de la principauté cette fois.

Probablement Michel Mosiman et les siens se placent-ils comme journaliers quelques temps. Notre homme reprend en location la ferme de la Grange-la-Dame en 1713. En 1715 on le retrouve amodiataire, avec son condisciple Jacob Blanck\*\*\*\*, des biens seigneuriaux de Belverne. Ils louent aussi pour 9 ans le moulin de Belvernes. En 1717, Michel Mosiman signe un nouveau bail, (oui, encore un), concernant Grange Madeleine. Mais il n'est pas seul, il a toute une famille autour de lui, famille au sens large, car elle inclut les "*frères*". C'est lui qui prend la responsabilité des faire-valoir devant le prince, mais les exploitations sont prises en main par toute la communauté réunie sous son nom.

\* Le "*païs*" ou Pays, c'est le "*Pays de Montbéliard*", toutes ces terres dépendant du duc de Montbéliard, prince de Wurtemberg, dont les habitants sont luthériens. Le terme est encore employé aujourd'hui pour désigner ce coin de France.

\*\* La pression démographique du "*Pays de Montbéliard*" est telle au XVIII<sup>e</sup> siècle, et les terres à défricher et à exploiter si rares que de nombreuses familles émigrent vers le nouveau monde.

\*\*\* Ce Jacques Bassaud, lieutenant-général du baillage de Baume a déjà, dans ses actes de service, le rétablissement par la force et la contrainte, du culte catholique à Héricourt.

\*\*\*\* En 1723, un Jacob Blanck (est-ce le même ou un homonyme ?) est nommé sur un état des Anabaptistes du comté de Montbéliard. Il est alors à Feschés.